

# Réunion du Conseil de l'École Doctorale Cultures et Sociétés

---

Mardi 25 mai 2021 de 9h30 à 13h00 en distanciel

Compte rendu rédigé par Constance Robert-Murail

**Présent·es :** Claire Oger, Anne-Emmanuelle Veisse, Latifa Zeroual-Belbou, Claire Sotinel (CRHEC), Alain Mouchet (LIRTES), Graciela Villanueva (IMAGER), Lionel Dufaye (LISAA), Frédérique Sitri (CEDITEC), Christian Bourret (DICEN IDF), Xavier Levoïn (BNF), Salomé Dahan (IMAGER), Gabriel Redon (CRHEC), Yohann Garcia (CEDITEC), Constance Robert-Murail (LISAA).

---

## Ordre du jour :

1. Mise en place des CST pour l'année en cours
2. Budget et participation financière de l'ED à la mise en place d'une salle des doctorant·es à l'UPEC UFR LLSH
3. Information sur la refonte en cours des documents de référence
4. Information sur le site de l'ED

Dans un premier temps, le Conseil fait un tour de table pour **accueillir Frédérique Sitri**, qui représentera désormais le Céditec lors des réunions du Conseil.

La direction mentionne que les représentant·es des doctorant·es vont faire circuler une **lettre** rassemblant des **demandes liées au contexte pandémique**. Ces demandes vont au-delà des compétences de l'ED et seront portées auprès du Département des Etudes Doctorales (DED) Conseil de la Formation Doctorale (CFD). Les directeurs et directrices d'équipe d'accueil peuvent néanmoins apporter leur soutien à ces mesures, qui concernent notamment le report des dates-limites de soutenance et les aides financières pour les doctorant·es en situation précaire.

La direction rappelle que les doctorant·es peuvent demander à ce qu'un point soit mis à l'ordre du jour pour qu'il soit voté. Pour les informations et questionnements qui ne nécessitent pas de vote, la direction propose que **5 à 10 minutes au début de chaque conseil, un point « Informations » soit conduit par les représentant·es des doctorant·es**.

La direction fait ensuite un point sur le dossier des **demi-contrats doctoraux**. L'UFR LLSH a accepté une partie des aménagements demandés par l'ED. Le Conseil a déjà exprimé une position commune sur le principe de demi-contrats, et il est décidé que les aménagements sont suffisants pour que l'ED CS ne s'oppose pas à cette procédure : c'est à chaque laboratoire de décider s'il présente quelqu'un ou pas.

## **1. Mise en place des Comités de Suivi de Thèse pour l'année en cours**

La direction évoque le problème du retard que prennent les doctorant·e·s à s'inscrire ou se réinscrire en thèse, citant 3 raisons principales :

- La « **phobie administrative** » évoquée par les doctorant·es : la procédure de (ré)inscription est très lourde et doit être mieux expliquée. La direction se réunit avec certain·es représentant·es le vendredi qui suit le Conseil pour peaufiner le guide d'inscription élaboré par le secrétariat.
- Le **paiement des droits** : il faut faciliter l'étalement des paiements et faire un point sur les aides financières auxquels ont droit les doctorant·e·s.
- Le **Comité de Suivi de Thèse (CST)** : il arrive souvent que celui-ci ne soit pas réuni avant l'été, et le rapport d'entretien ne revient pas à temps pour la réinscription. Certains rapports de l'an dernier arrivent encore aujourd'hui.

Rappels sur le CST : Sa composition a lieu avant la deuxième année, afin que le CST se réunisse avant l'entrée en troisième année, puis chaque année. Le CST est composé de deux enseignant·es-chercheur·ses (on invite à aller chercher des membres extérieurs à son université) et le/la directeur·trice de thèse n'y participe pas. Du fait du contexte pandémique il est accordé cette année un délai supplémentaire pour le retour du rapport d'entretien : **le 13 septembre 2021**. Il faut bien communiquer le mot aux doctorant·es pour qu'ils et elles s'organisent dès maintenant et leur demander de signaler bien en amont s'il y a des problèmes (c'est le doctorant qui est en charge d'organiser son CST).

*Question d'un membre du Conseil* : Est-ce que le CST doit se réunir pour reprendre après une césure ?

=> Oui, ce n'est pas forcément obligatoire mais préférable pour faire le point.

*Question d'une représentante des doctorant·es* : Si les CST prennent du retard c'est aussi parce que les doctorant·e·s sont dans le flou par rapport au contenu et au déroulé exacts du CST. Celui-ci est-il centré sur les conditions matérielles de la réussite du doctorant, ou bien est-ce une évaluation scientifique de l'état des travaux ?

=> La direction souligne que le texte de référence (article 13 de l'arrêté de 2016) n'est pas très précis. L'esprit du texte est d'avoir une instance médiatrice qui puisse s'assurer que la direction se passe bien (du point de vue scientifique, mais aussi pour identifier les cas de conflit, harcèlement ou abandon). C'est l'école doctorale qui valide les CST qui répond au souci de sortir les doctorant·e·s d'un tête-à-tête avec leur directeur·trice.

Le CST porte donc principalement sur les difficultés liées à la direction de thèse, mais il serait dommage de convoquer deux chercheurs sans que ceux-ci apportent leur regard sur le contenu scientifique de la thèse. Ce regard extérieur est très profitable aux doctorant·es. Le CST ne doit pas se substituer à la direction de thèse : personne en suivi ne peut proposer une réorientation de la problématique, par exemple. Il s'agit donc d'un point d'étape plus que d'une évaluation à proprement parler.

A savoir aussi : chaque CST est différent. Dans les faits c'est souvent le directeur qui choisit le CST, mais on peut changer la composition de son CST en cours de route sur autorisation de l'ED. Le CST évolue aussi au fil de l'avancée de la thèse : au-delà de la 4<sup>ème</sup> année, il y a, en principe, l'exigence supplémentaire de rendre une partie de la thèse rédigée. Aucune réglementation n'existe sur ce point : c'est un usage mais pas une obligation, pour vérifier que la thèse est toujours en préparation.

*Question d'un membre du Conseil* : Est-ce que les membres du CST peuvent siéger au jury de la soutenance ?

=> Selon l'arrêté, un des membres du CST peut participer au jury. Dans le cadre de l'ED CS, un membre du CST peut de fait être membre du jury mais il est interdit qu'il soit rapporteur. Les doctorant·es peuvent souhaiter que les membres du CST siègent au jury : sur des disciplines pointues c'est parfois souhaitable.

## **2. Budget et participation financière de l'ED à la mise en place d'une salle des doctorant·es à l'UPEC UFR LLSH**

Le deuxième point de l'ordre du jour concerne le budget de l'ED : **dans quelle mesure l'ED peut-elle participer financièrement à la création d'une salle des doctorant·es à Créteil ?**

Karine Bergès a invité les doctorant·es à visiter cette nouvelle salle. C'est une demande très ancienne des doctorant·es, et l'UPEC a demandé la participation de l'école doctorale.

Cette salle ne concerne que les doctorants de l'UFR LLSH de Créteil. Il existe par ailleurs une salle (gérée par les labos LISAA et ACP) sur le campus de Marne. Si on accorde une part de budget au soutien de la salle UPEC, on peut réfléchir par mesure d'équité à accorder un soutien aux doctorant·e·s de l'UGE et à ceux du LIRTES, par exemple via l'achat de logiciels, etc.

Il existe un autre projet de réaménagement de salle des doctorant·es à la Pyramide, qui serait accessible à l'ensemble des doctorant·es de l'ED. La salle à Créteil étant pensée uniquement comme une salle de travail, la salle de la Pyramide pourrait avoir un rôle différent, permettant des échanges et rencontres entre doctorant·es. Pour l'heure, les doctorant·es n'utilisent pas ou peu cet espace.

Les membres du Conseil notent que les doctorant·es ont besoin d'espaces de travail mais aussi d'échanges et qu'ils les investiraient plus si les conditions étaient réunies : **salle de taille convenable, logiciels et licences collectives à disposition sur des postes de travail, horaires et disponibilités pour pouvoir travailler en soirée, possibilité de récupérer les clés sur place, possibilité de se réunir à plusieurs pour des travaux de groupe.** L'absence de telles conditions a été soulevée lors du dernier passage HCERES et doit être remise en

avant, en gardant à l'esprit que le manque d'espace touche l'ensemble de l'université et pas seulement les doctorant·es.

Un point doit être réalisé pour **lister les logiciels dont les postes de travail devront être équipés**. Au LIRTES, à titre d'exemple pour les doctorant·es, le choix s'est porté sur les logiciels suivants, avec un nombre limité pour l'instant : Dragon Naturally Speaking (retranscription), Sphynx (questionnaire) et N'Vivo (traitement de données qualitatives). La direction privilégie d'acheter définitivement des licences type Adobe (Photoshop, InDesign, Premiere Pro) et de réaliser ensuite des mises à jour, afin d'éviter les solutions de type abonnement. Si des doctorant·es veulent avoir accès à un certain type de logiciel spécifique, il faut se poser la question de savoir qui doit financer cela (l'ED ou les labos) sachant que, par exemple, des logiciels de lexicométrie sont déjà possédés par le Céditec, donc l'ED n'a pas forcément à acheter un logiciel de ce genre si les labos en possèdent déjà et peuvent les mettre à disposition des doctorant·es.

La direction propose de voter une enveloppe destinée au financement de la salle. Le Conseil de l'ED vote **une enveloppe prévisionnelle de 5000 euros pour les logiciels, une imprimante et des consommables (cartouches d'encre et ramettes de papier)**.

### **3. Information sur la refonte en cours des documents de référence**

Un certain nombre de documents sont en train d'être repensés :

- la charte du doctorant
- le formulaire d'inscription
- la convention individuelle de formation

Un guide à destination des doctorants est en cours de finition pour se retrouver dans certaines rubriques. Le règlement intérieur de l'ED va également être revu, et tout le Conseil va se pencher sur cette question à la rentrée car les modifications devront être votées.

Sur les documents en cours de refonte, les membres sont invité·es à faire part de leur observations.

### **4. Information sur le site de l'ED**

Un des dossiers de fond pour cette nouvelle année est la mise à jour du site Internet auquel beaucoup d'informations manquent. Proposition pour le site approuvée par le Conseil : créer un onglet supplémentaire sur le site « doctorant·es et encadrant·es », pour créer une base d'information sur les forces vives de l'ED, ce qui fait actuellement défaut. Y seraient mentionnées des informations « minimales » pour ne pas saturer la base de données du site : nom des doctorant·es, de leurs encadrant·es, de leur sujet de thèse, et présentation par spécialité plutôt que par laboratoire.

En réflexion : la création en septembre d'un carnet de recherches de l'ED, un site indépendant du site institutionnel sur lequel les doctorant·es seraient invité·es à écrire des articles, comptes rendus, etc. Ce carnet comporterait également une section « Foire aux Questions » qui rassemblerait les problèmes pratiques auxquels sont fréquemment confronté·es les doctorant·es.